Communiqué de presse
08/06/2023 - pour diffusion immédiate

La fin des tarifs réglementés du gaz coïncide avec le retour d'opportunités à saisir pour les consommateurs

Ces derniers mois, les prix du gaz sur les marchés de gros ont fortement diminué au point de repasser sous le plafond de prix fixé par le gel tarifaire. Le hasard a voulu que ce soit exactement au moment de la fin des tarifs réglementés du gaz que les fournisseurs de gaz retrouvent des marges de manœuvre pour proposer des prix compétitifs.

La fin des tarifs réglementés du gaz, mode d'emploi

Le 1er juillet prochain, les **tarifs réglementés du gaz** (TRV) prendront fin. Les clients d'Engie bénéficiant encore de ces tarifs (2,3 millions de foyers) auront alors deux possibilités :

1. passer automatiquement sur **l'offre Passerelle d'Engie** ;
2. ou **changer de fournisseur** de gaz.

Pour aider les particuliers à choisir leurs offres de gaz (sans les TRV), la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) publie mensuellement, depuis fin mai 2023, son **prix repère de vente du gaz naturel pour les consommateurs résidentiels**. Il comporte un **prix de l'abonnement** et un **prix du kilowattheure** (kWh) servant de boussole aux consommateurs particuliers dans le choix de leurs offres de gaz.

Les prix du gaz sur les marchés de gros repassent sous le niveau fixé par le gel tarifaire

Le 1er juin dernier, la CRE a publié les **tarifs réglementés de vente théoriques du gaz** pour le mois de juin 2023. Ce TRV théorique reflète le **prix du kWh de gaz** qui aurait été appliqué aux consommateurs bénéficiant des TRV sans l'application du **bouclier tarifaire**. Pour la première fois depuis la mise en place du **gel tarifaire du gaz** (1er novembre 2021), ce TRV théorique est moins élevé que le TRV gelé : le prix du kWh HT du TRV théorique est inférieur de 7,6%[1] (soit 6,9% TTC) au TRV gelé.

Cette forte baisse est due à des **stocks de gaz importants pour l'hiver prochain** (beaucoup plus que l'an dernier à la même époque) dans les différents pays européens dont la France. Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène :

- les pays de l'Union européenne ont su **trouver des alternatives au gaz russe** pour leur approvisionnement ;
- les **températures clémentes** de cet hiver ont réduit les besoins en gaz ;

[1] *Commission de Régulation de l'Énergie - Publication des barèmes applicables pour les tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'Engie - Juin 2023*

- les efforts de **sobriété énergétique** des particuliers et entreprises ont également diminué la demande de gaz.

Les alternatifs de nouveau très actifs pour retrouver des clients et proposer des rabais

Après deux ans de **forte érosion des portefeuilles de clients** en raison de la crise des marchés de l'énergie, les fournisseurs alternatifs repartent à la conquête de nouveaux clients. Les offres attractives se multiplient pour attirer les consommateurs quittant les tarifs réglementés du gaz. **Les remises sur la facture TTC peuvent à nouveau dépasser les 10%**, un niveau jamais atteint depuis le début de la crise.

Contact
Maxime de La Raudière - Directeur général délégué - 06 03 66 44 96 -
maxime.delaraudiere@selectra.info

***Selectra** accompagne les consommateurs dans la gestion de leurs factures (énergie, télécom, assurances, frais bancaires, domotique…). Initialement incubée à Sciences-Po Paris, Selectra compte aujourd'hui plus de 2 000 collaborateurs et propose ses services dans 17 pays. Selectra a été fondée en 2007 par Xavier Pinon et Aurian de Maupeou qui continuent de la diriger aujourd'hui. selectra.info*

Annexe 1 - Les tarifs réglementés du gaz avec et sans l'application du gel tarifaire

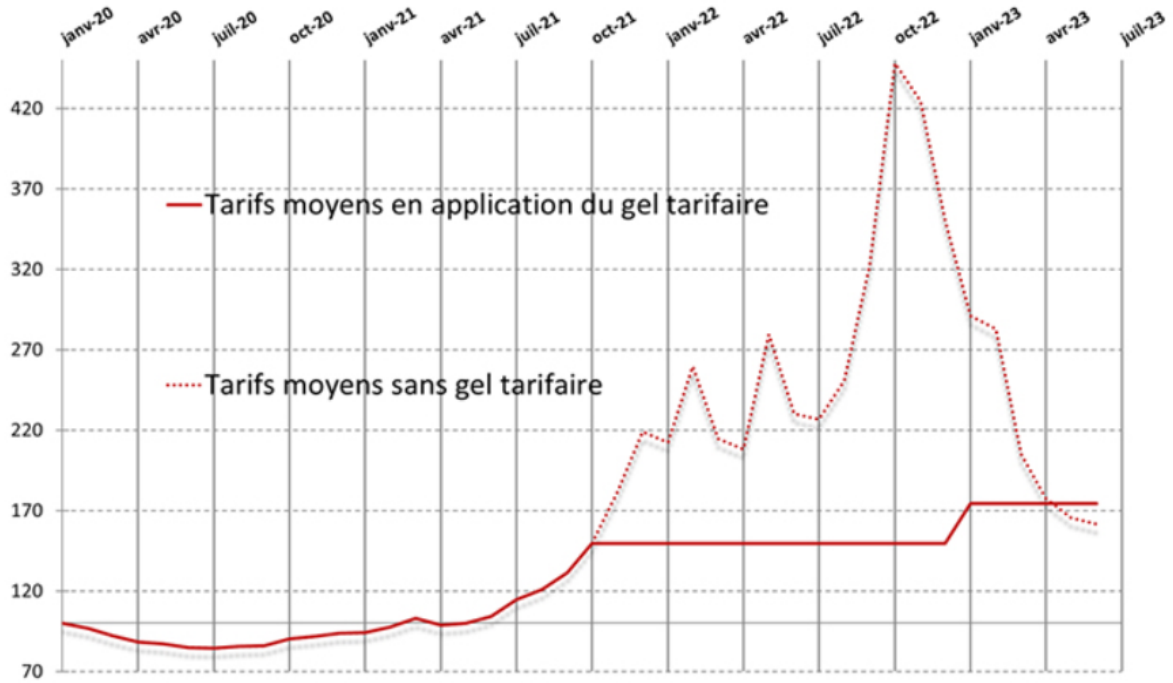

Source : Commission de Régulation de l'Énergie - Publication des barèmes applicables pour les tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'Engie - Juin 2023